

PREIXAN

Avenir

Bulletin de Preixan n°146

Juin 2018

DEUXIÈME TRANCHE DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le courant de ce mois de mai, l'entreprise **ROBERT** est intervenue rue du Grand Tour, ruelles de la brèche et de la forge, pour procéder à la rénovation de l'éclairage public.

Cette deuxième tranche de travaux fait partie du programme de maîtrise de l'éclairage public qui est une source importante de réduction des consommations électriques, la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation.

Cet investissement a pu se concrétiser grâce au SYADEN qui, de part son engagement dans une démarche de fond sur l'optimisation des projets d'éclairage public, incite les collectivités à renouveler leur parc d'éclairage public.

Une première tranche de rénovation de l'éclairage public avait eu lieu en fin d'année 2016, rue de l'église et rue de la mairie.



Dans ce numéro :

- **Communiqués**
Rénovation de l'éclairage public
Radars pédagogiques
Collecte des encombrants
Actes de vandalisme sur véhicule
Appel d'une preixanaise
Gendarmerie : La brigade numérique
Brûlage à l'air libre des déchets verts interdit
Enedis recrute
- **Vie locale**
Les amis de la pétanque preixanaise
Vide-greniers du RPI
Journée récréative de l'ASCP
- **Infolettre électronique**

RADARS PÉDAGOGIQUES

Depuis un mois, aux deux entrées du village, votre vitesse de circulation est affichée, sans verbalisation : en vert, si vous roulez en deçà de la vitesse autorisée, en rouge au-delà. Les deux radars pédagogiques affichent également un message d'information adaptée afin d'inciter chaque conducteur à faire évoluer son comportement.

Il convient de souligner que l'assureur mutualiste *Groupama* est partenaire de la mairie et soutient l'acquisition et l'implantation par la commune de ces deux radars pédagogiques.

L'implantation de ces deux radars est à titre préventif.

Cela ne suspend, en aucun cas, le risque de contravention lors de contrôles inopinés de la Gendarmerie Nationale.



ACTE DE VANDALISME SUR VÉHICULE EN STATIONNEMENT SUR EMPLACEMENT PUBLIC

A plusieurs reprises, des propriétaires de véhicule, en stationnement plus ou moins long Rue de la mairie, ont constaté à leur retour, des dégradations sur leur véhicule, à savoir : pneus crevés par un objet tranchant ou par clous déposés volontairement.

Il est rappelé que « La destruction, la dégradation ou la détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger est punie d'une amende pour les contraventions de 5^{ème} classe ». (Article R635-1 du Code pénal)

Les plaignants sont invités à déposer plainte à la Gendarmerie en 1^{ère} intention ou récidive.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES DÉCHETS VERTS

Depuis quelques mois, il est constaté des dépôts sauvages aux conteneurs collectifs implantés sur la commune.

Il est, donc, rappelé que l'enlèvement des encombrants et des déchets verts (**gratuit pour un volume inférieur à 1 m³**) peut être effectué, par les agents communaux, le 1^{er} lundi du mois en porte à porte et **sur réservation téléphonique auprès du secrétariat de mairie : 04 68 26 80 55.**

Concernant les déchets professionnels, pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au 04 68 11 97 03.

Informations sur le site de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne : www.carcassonne-agglo.fr
et le site du Covaldem : www.covaldem11.fr

DONNEZ-LES, MAIS NE LES JETEZ SURTOUT PAS !

Je parle des livres, livres-puzzles, livres de cuisine, documentaires et romans en tout genre.

A plusieurs reprises, depuis le début de l'année, quelle n'a pas été ma surprise, que dis-je, ma déception, mon désolément ! en découvrant, dans la poubelle de tri jaune, devant la mairie de Preixan, des livres. Ces livres, qui sont autant de promesses de plaisir, de voyages, de découvertes pour petits et grands. Je les ai récupérés en bon état et cela a fait notre joie.

Mais, s'il vous plaît, si vous n'aimez plus vos livres, si vous n'avez plus la place de les garder, donnez -les, mais ne les jetez plus !

Vous pouvez les recycler, les troquer ou les vendre dans des vide-greniers, les donner à des bibliothèques, associations, garderies, écoles, librairies ...

Cordialement,

Sandrine Bertrand

NOUVEAU DISPOSITIF DE LA GENDARMERIE « LA BRIGADE NUMERIQUE »

Problèmes de voisinage, victime de cybercriminalité, questions sur le code de la route, conseil contre les cambriolages...

Depuis mardi 27 février 2018, vous pouvez dialoguer par chat avec la brigade numérique de la gendarmerie sur tous les sujets de sécurité au quotidien.

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou encore un téléphone, la brigade numérique de la gendarmerie vous répond **24 heures sur 24**.

Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la gendarmerie, le compte Facebook de la gendarmerie ou le compte Twitter de la gendarmerie.

Si vous êtes étranger, la brigade numérique peut vous répondre aussi en différentes langues (allemand, anglais, espagnol et italien). Dans tous les cas, une fois en ligne, vous pouvez commencer à discuter par chat en direct avec un gendarme de la brigade numérique.

À noter :

Sur le site web de la gendarmerie, vous pouvez retrouver également 600 questions-réponses portant sur de nombreux sujets (vous êtes victime, vous avez des informations à communiquer, vous voulez en savoir plus sur certaines démarches administratives, les services de proximité, la réglementation en vigueur, le recrutement dans la gendarmerie...).

Attention :

En cas d'urgence, il faut néanmoins toujours appeler le 17 ou le 112 (ou envoyer un SMS au 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).



A dark blue graphic with white and light blue text. At the top, it says 'UN CONTACT NUMÉRIQUE 7J/7 ET 24H/24'. Below that, it says 'La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien'. There are three sections: 'RENSEIGNER' (Apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines: journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement...), 'PRÉVENIR' (Aider et informer sur de nombreuses thématiques: harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique Juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...), and 'ORIENTER' (Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux). At the bottom, it says 'COMMENT NOUS CONTACTER?' and lists the website 'www.gendarmerie.interieur.gouv.fr', the Facebook handle '@gendarmerienationale', and the Twitter handle '@gendarmerie'. There are icons for a speech bubble, an '@' symbol, Facebook, and Twitter. A red banner at the bottom says 'Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112'. At the very bottom, there are logos for the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR' and 'Gendarmerie nationale'.

LE BRULÂGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

NE BRÛLONS PLUS nos déchets verts à l'air libre !

Ensemble
pour une meilleure qualité de l'air



DREAL
OCCITANIE



occitanie.developpement.durable.gouv.fr

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ **160 kg de déchets verts** par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...



QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe **aux communes** de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée.

(art 131-13 du code pénal)



Des solutions existent :

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols. Pratiquement, tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Il est possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc. Les déchets verts sont également collectés dans les déchetteries, ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Pour en savoir plus



Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



ADEME en Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

ENEDIS RECRUTE

L'emploi est un sujet majeur pour tous. C'est pourquoi, nous relayons la campagne de recrutement d'ENEDIS auprès de ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

CDD – CDI – ALTERNANCE / métiers techniques

(BAC Pro MELEC, BTS électrotech, DUT GEII) **ou tertiaires,**

rejoignez Enedis en postulant sur www.enedis.fr/recrute



AMIS DE LA PÉTANQUE PREIXANAISE

Les nocturnes du vendredi :

Les amis de la pétanque Preixanaise informent les habitants du village du commencement de la saison de pétanque.

Les vendredis 1^{er}, 8 et 15 juin, concours nocturnes à 20h30 et à partir du 22 juin, reprise des repas à 19h00, concours à 21h00.

Petit rappel :

Pour toute personne qui souhaite participer aux repas ou au concours du vendredi à Preixan, la carte de membre du club, **au prix de 10€ est obligatoire pour la saison.**

Les prix restent inchangés !

Repas 6€ Concours 4€

De nombreux lots sont mis en jeu tous les vendredis. Venez nombreux !



DES ÉCOLES DU RPI

PREIXAN FOYER MUNICIPAL

DIMANCHE 3 JUIN 2018 de 7h00 à 17h00

Café offert pour les exposants



Buvette et
petite restauration
sur place

Emplacement 2 € / m
Règlement à l'installation

**Informations &
Inscription :**
06 62 45 40 19
06 71 17 25 51



L'Association Sportive et Culturelle Preixanaise

Propose

Le samedi 16 juin au foyer de Preixan



Une journée récréative avec :

Après-midi à partir de 15h :

Un concours de pétanque devant le foyer,
cartes et pions pour la belote,

table de Ping-Pong et jeux en bois à disposition.



Soirée à partir de 18h30 :

L'apéritif de l'ASCP suivi d'un buffet froid préparé par le Relais de Preixan.

suivi vers 21h :

De la présentation du travail de l'association avec :

La troupe de la comédie musicale au chant, les réalisations de l'atelier informatique, de la danse et pour ceux qui souhaitent participer la possibilité de venir chanter en karaoké.

Les activités de l'après-midi sont **gratuites et ouvertes à tous.**

La soirée **est sur inscription** au prix de 15 € par personne,
gratuite pour les moins de 10 ans,

inscription **le 12 juin au plus tard** à l'épicerie de Preixan ou auprès du président
Daniel BERTRAND (04.68.26.88.17 ou 04.34.58.94.95)

La rédaction

Direction de la publication :

Patricia DHUMEZ
Commission Info-Com
Rédaction - Maquette
Josiane ARMERO
Patricia DHUMEZ
Magali DICK
Véronique PLA
Michel RIEUSSEC
Jérôme VALINA

À votre écoute

Contacts :
communication@preixan
.com

Visite du site officiel :
www.preixan.com

Soyez informés régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de Preixan.

Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan www.preixan.com

Besoin d'aide :
communication@preixan.com